

Programme d'échanges d'étudiants avec les Etats-Unis
ISEP - International Student Exchange Programme
Année universitaire 2010 – 2011

① **Principes généraux**

ISEP est un réseau ayant pour but la promotion des échanges d'étudiants regroupant plus de 200 institutions d'enseignement supérieur dans le monde, dont plus de 135 aux Etats-Unis. L'Université de Rennes 1 en est membre dans le cadre d'un consortium commun aux deux universités Rennes 1, Rennes 2 et l'IEP de Rennes.

La finalité de ce réseau consiste en l'échange « bilatéral » de périodes d'études entre les Etats-Unis et les autres pays¹. **Les étudiants de Rennes 1 se voient donc offrir la possibilité d'accéder à une université américaine pour y effectuer une période d'étude validée dans le cadre du diplôme en cours à l'Université de Rennes 1**, en bénéficiant des avantages suivants :

- demeurer inscrit à l'Université de Rennes 1,
- acquitter les frais de scolarité habituels à l'Université de Rennes 1 et être exonéré des frais d'inscription dans l'université américaine,
- bénéficier des crédits (unités de valeur) obtenues dans l'université américaine et pouvoir ainsi valider la période d'études réalisée aux Etats-Unis dans le cadre du diplôme d'attache à l'Université de Rennes 1,
- le cas échéant, continuer à recevoir l'aide financière à laquelle son statut d'étudiant français lui donne droit (bourse sociale CROUS), puisque, pendant son séjour aux Etats-Unis, l'étudiant demeure inscrit à son établissement d'attache.

Durée du séjour : une année universitaire (en règle générale, de fin août à mi-mai).

② **Domaines concernés**

La plupart des domaines disciplinaires est concernée, à l'exception des disciplines de Santé.

On peut également noter une **relative restriction pour le Droit**. *Les études juridiques commencent aux Etats-Unis dans les « Schools of Law » qui ont un statut particulier. Dans le panel des universités américaines membres du réseau ISEP, il n'existe pas toujours de « schools of law » et, quand elles existent, les capacités d'accueil des étudiants étrangers restent limitées. Les étudiants de Droit peuvent par contre choisir, en fonction de leur programme d'attache, des cours de Relations Internationales, Science Politique, Sociologie ou Criminologie.*

Les conditions d'accès sont également **plus restrictives pour les cours d'Economie / Gestion au niveau graduate (cours de Master américain).**

③ **Niveau d'études**

Dans le programme ISEP, **le niveau privilégié pour les échanges est le niveau « undergraduate »**, qui conduit au « Bachelor -B.A. ou B.S.- », soit 4 ans après la sortie d'une « High School ». Selon l'évaluation portée sur le niveau des étudiants américains à leur entrée à l'Université, le diplôme de Bachelor est considéré comme équivalent, soit à une Licence française, soit à une 1^{ère} année de Master, soit à une position intermédiaire.

Le « **Master américain** » se prépare ensuite sur un ou deux ans après le Bachelor.

¹ Le système ISEP fonctionne sur le principe d'un échange équilibré (à apprécier si nécessaire sur une période pluriannuelle) entre les flux sortants et entrants au niveau d'une institution. La recherche de cet équilibre devant être facilitée dans le contexte du consortium rennais.

Ce programme s'adresse donc plus particulièrement aux étudiants en 2^e ou 3^e année de Licence pendant l'année de préparation de leur candidature.

→ Le candidat inscrit en 3^e année de Licence française durant son séjour choisira un programme parmi les cours de préparation au « Bachelor - BA / BS ».

→ Le candidat inscrit en Master 1 français durant son séjour pourra composer un programme entre les cours de Bachelor et les cours de niveau « graduate » (Master américain).

Le programme ISEP ne concerne pas, a priori, la recherche (mais un séjour en Master 2 recherche reste néanmoins possible, bien que difficile à réaliser compte-tenu des spécificités du travail de mémoire).

④ **Principes du programme**

4.1. Aspects académiques

Le programme fonctionne sur **le principe de validation de la période d'études effectuée dans une université américaine, dans le cadre du diplôme français. Le programme ISEP ne permet donc pas la préparation d'un diplôme américain** (vous aurez le statut d' "exchange" ou "non degree" student).

En conséquence, le **candidat sélectionne les cours auxquels il souhaite participer dans l'université américaine en fonction du programme du diplôme préparé à Rennes 1** l'année de mobilité.

Les enseignants de l'université d'accueil évaluent la période réalisée dans leur établissement, puis un relevé de notes est établi (transcript). La validation finale, dans le cadre du diplôme français s'effectue sur la base de cette évaluation et de sa transposition dans le système de notation en vigueur à Rennes 1.

La candidature à ce programme suppose donc une **concertation avec l'enseignant responsable du diplôme choisi à Rennes 1 l'année du séjour**, car il s'agit d'un contrat entre l'étudiant et son responsable comportant une anticipation de presque un an dans la démarche. Cette anticipation suppose également, à l'Université de Rennes 1, une concertation entre le responsable de la formation préparée au moment de la candidature et le responsable de la formation projetée l'année du séjour.

Remarques :

- **Nombre de places disponibles pour l'Université de Rennes 1 pour 2010-2011 : 4 à 5**
- **Période de rentrée sur les campus américains** : fin août. En conséquence, une session d'examen en septembre est incompatible avec un projet d'études ISEP. Pour partir, vous devez obtenir vos examens à la session de mai - juin 2010.

4.2. Aspects financiers

- **Principe de réciprocité et équilibre dans les échanges.**

L'étudiant français sélectionné alimente un compte à l'Université de Rennes 1, correspondant à ce que seraient ses dépenses pour une année à Rennes, compte qui est ensuite utilisé pour l'accueil à l'Université de Rennes 1 d'un étudiant entrant américain, cet étudiant prévoyant, réciproquement, l'ouverture d'un compte dans son université d'origine, destiné à l'étudiant français accueilli.

- **L'étudiant français alimente ce compte à hauteur de 5 150 €² (montant pour l'année universitaire 2010-2011)** et en contrepartie, il **beneficie pour son année aux Etats-Unis des avantages suivants :**

- **Logement gratuit sur le campus américain,**
- **Repas gratuits**

² Soit 10 versements **mensuels** de 515 €. La totalité de la somme n'est pas à verser au moment du départ.

- **Exonération des frais d'inscription dans l'université d'accueil** (les frais d'inscription varient aux Etats-Unis de 5 000 à 10 000 € environ). *Toutefois quelques frais résiduels (type frais de dossier) peuvent être demandés par l'université d'accueil (au maximum quelques dizaines d'euros).*

- L'étudiant américain accueilli à l'Université de Rennes 1 bénéficie en échange d'un logement en cité universitaire, de repas au restaurant universitaire, d'une préparation au Français.

La totalité de la somme n'est pas à verser au moment du départ (versements mensuels). Seulement un premier acompte de 10 % de la somme totale (515 €) est exigible à l'issue de la sélection interne des candidatures à l'Université de Rennes 1, dès l'envoi des dossiers de candidature par le SAI au Bureau ISEP à Washington en février (en raison des frais de placement facturés par ISEP à Rennes 1). Ce montant n'est pas remboursable (sauf en cas de force majeure³).

Aides financières : des programmes de soutien existent au niveau **du Conseil Régional de Bretagne (Ulysse)**, du **Conseil Général d'Ille et Vilaine - Jeunes à Travers le Monde (Cap Monde)** et du **Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (aide à la mobilité internationale)** (*pour étudiants boursiers sociaux exclusivement pour ce dernier programme*). Pour ces trois dispositifs de bourses, les demandes ne sont pas à faire directement par les étudiants auprès des organismes financeurs, les dossiers sont centralisés au SAI (*un dossier de demande d'allocation sera remis aux candidats par les bureaux des affaires internationales des UFR, courant mai 2010, les candidats devant ensuite retourner leurs dossiers pour la fin juin*).

Assurance sociale : une assurance sociale obligatoire devra être souscrite par l'intermédiaire d'ISEP (montant : 54 US\$ / mois soit 36,35 € / mois au 6/11/09).

⑤ **Exigence linguistique : le TOEFL (Test of English as a Foreign Language)**

✓ **Inscription à l'examen :**

Pour présenter un dossier ISEP, **il est exigé de passer le TOEFL « Test Of English as a Foreign Language »** et d'obtenir un score minimum de 173 à 213 (sur une échelle de 300 points). Le test est composé de trois parties : compréhension orale, grammaire et expression écrite, compréhension écrite et dure environ 3 h 30. Le résultat (score) obtenu à cet examen est valable 2 ans.

Internet-based Testing TOEFL (iBT TOEFL)

Le bulletin complet d'information sur le TOEFL iBT est téléchargeable sur www.ets.org/toefl

Rubriques : For test takers, Internet-Based Testing, Get bulletin "2009/10 Bulletin"

Coût : inscription à l'examen du TOEFL internet-based Testing en France durant l'année 2009-2010 : 225 US \$ (151,46 € au 6/11/09)

Les centres de passage d'examen IBT TOEFL en France en 2009/2010 sont les suivants :

Angers, Bayonne, Caen, Cannes, Courbevoie, Grenoble, La Garde, Le Bourget du Lac, Le Mans, Lyon, Marseille, Metz, Montpellier, Nanterre, Nantes, Nice, Paris, Pau, Reims, **Rennes**, Royan, Sophia Antipolis, Toulouse, Wolfisheim

Pour consulter les dates d'examen programmées dans chaque centre d'examen, vous devez consulter le site www.ets.org/toefl.

Rubriques : TOEFL - Register for the test - France -

Les inscriptions se font en ligne : rubriques Register for the test – Register online

³ Remarque : l'échec aux examens n'est pas considéré comme un cas de force majeure compte-tenu des frais de placements déjà engagés.

Dates de passage du test Internet-based Testing TOEFL (iBT TOEFL) à Rennes : au 5/11/09

13 et 20 novembre 2009

4 et 11 décembre 2009 : dates de passage à privilégier

22 janvier 2010

Attention : les inscriptions sont closes 7 jours avant le test.

- Important lors du passage du test : une copie des résultats officiels du test TOEFL devra être transmise par ETS au bureau ISEP à Washington, DC. Aussi, lors du passage du test, veuillez indiquer **le code ISEP** :
ISEP TOEFL number : 9250, ISEP - District of Columbia.

⑥ Procédure

A. S'inscrire et passer l'examen du TOEFL (Test of English as a Foreign Language)

B. Bien connaître le programme du diplôme envisagé à Rennes 1 l'année du séjour et analyser son contenu.

C. Choix des universités et choix des programmes

➤ **Cibler les universités d'accueil possibles** (sélection possible de 10 universités parmi plus d'une centaine membres du réseau aux Etats-Unis).

➤ **Examiner au détail les programmes de cours afin de se constituer un programme** d'études. Au maximum, 10 fiches de présentation de programmes – **Course request list** - seront à joindre au dossier ISEP. (*cf. point 3 - Niveau d'études*), **sur la base de 30⁴ crédits environ (15 par semestre)**, par université, pour l'année universitaire. Chaque fiche « Study Site Request » doit comporter pour une université, les intitulés des cours sélectionnés avec le nombre de crédits correspondant et le total de crédits (*cf. sites web des universités*).

S'il n'est pas obligatoire de sélectionner 10 universités, **un minimum de 8 universités est cependant demandé.**

- Conseil pour le choix des 10 universités : il est recommandé de ne pas concentrer ses choix sur les universités dites « sélectives » (risque qu'aucune ne retienne la candidature), mais au contraire, « d'étagier » ses choix en fonction de la réputation présumée. Une option est proposée par ISEP : si aucune des universités sélectionnées par le candidat ne le retient, ISEP a la liberté de proposer un autre établissement d'accueil.

Parmi ces universités sélectives, certaines ont le label « **Restricted site** ». Sur les dix universités choisies, il est impossible à l'étudiant de choisir plus d'une université considérée comme « restricted site ». Si l'étudiant choisit une université de cette catégorie, il doit la positionner en premier dans sa liste.

Liste des universités « Restricted sites » :

Californie (5) : California State University, East Bay ; Chapman University ; San Diego State University ; University of the Pacific ; San Jose State University

Colorado (1) : University of Denver

Connecticut (1) : Western Connecticut State University

⁴ A noter : 30 crédits US = 60 crédits ECTS sur l'année (1 crédit US = 2 crédits ECTS).

**Les informations sur les universités américaines du réseau ISEP
sont disponibles sur le site internet d'ISEP :**

www.isep.org,

rubrique « **Students** » puis « **International Students** »

Finding the right site

Search for a program – USA

Study in the USA

Applying to a US State

Finding the right site

Les informations obtenues permettent d'avoir ensuite accès **directement aux sites web des universités sélectionnées**, pour consultation des programmes des formations.

Accès à la liste complète des universités américaines membres d'ISEP classées par Etat :

http://www.isep.org/students/Directory/members_in_usa.asp

ou page d'accueil www.isep.org et Directory of universities - US members

Une fiche sur chaque université membre est présentée avec toutes les informations utiles dans le cadre d'une candidature ISEP (*site restricted ou non, score TOEFL...*)

D. Dépôt du dossier de candidature ISEP :

Comme il a déjà été indiqué, le dossier de candidature (en anglais) est à constituer en accord avec le responsable du diplôme 2010-2011 à Rennes 1.

Il comportera notamment :

- une **lettre de motivation** de l'étudiant (en anglais), (ISEP personal statements))
- une **lettre de recommandation** de deux enseignants (en anglais), documents types fournis dans le dossier
- le **relevé de notes** des précédentes années, depuis la 1^{ère} année de Licence (+ notes du baccalauréat).
- Pour chaque université choisie, **le programme des cours** (« Course Request List »), **qui devra être obligatoirement visé et approuvé par le responsable de la formation 2010-2011.**
- **le score TOEFL** : le score du test si possible, ou bien la preuve de l'inscription au test. Si le candidat n'est pas en mesure de produire au moment du dépôt du dossier un score au TOEFL, il devra fournir une **attestation de capacité linguistique en langue anglaise** (à faire établir par le professeur d'anglais à l'université), document type dans le dossier (*Language proficiency report*).

**Les dossiers de candidature ISEP pour 2010-2011
sont à télécharger sur le site www.isep.org**

rubriques : Apply et How to apply

Puis "Applications" PDF

INTERNATIONAL STUDENTS
ISEP-Exchange to USA

**LE DOSSIER DE CANDIDATURE ISEP CONTIENT :
13 pages (« ISEP Application Checklist » et « Participant profile »)**

des fiches supplémentaires « Course Request List⁵ » et « Academic Reference Form »
sont également téléchargeables à la rubrique « Extra downloads »

choisir :

Course Request List. Int'l Students
Academic Reference Form

Remarque : pour compléter à la 1^{ère} page « ISEP application checklist » la rubrique
**APPLICATION FEE : veuillez cocher « My institution will submit the application fee
on my behalf to ISEP »**

**A noter : date limite de dépôt des dossiers de candidature ISEP complets
dans les Bureaux des Affaires Internationales : 12 janvier 2010**

E. Sélection interne des candidatures avant proposition à ISEP :

- Présélection des dossiers sur la base d'un classement des candidatures au niveau UFR ou Faculté
- Test d'anglais (en collaboration avec le SCELVA)
- Sélection définitive après entretien au Service des Affaires Internationales
- Présentation des dossiers sélectionnés à ISEP Washington

**Résumé de la procédure à suivre
pour le dépôt d'un dossier ISEP pour l'année 2010/2011**

✓ **TOEFL** (Test of English as a Foreign Language) :

- s'inscrire à une session d'examen du TOEFL (on-line) dès que possible et passer l'examen selon les dates programmées.

✓ **Montage du dossier de candidature ISEP :**

- anticiper sur le **diplôme Rennes 1 prévu en 2010-2011** et connaître précisément son contenu (prendre contact avec le responsable du diplôme).
- **cibler les universités d'accueil** (recherche à partir du site web ISEP)
- **constituer son programme d'études** à partir du programme de la formation Rennes 1, en concertation avec le responsable du diplôme (cours les plus proches possibles de ceux proposés à Rennes 1),
- **Déposer son dossier complet pour le 12 janvier 2010 auprès de votre Bureau des Affaires Internationales (cf. liste jointe)**

⁵ 10 fiches « Course request list » qui devront être visées et approuvées par le responsable de formation 2010/2011 seront à joindre au dossier et 2 fiches « Academic reference form »
Service des Affaires Internationales

Université de Rennes 1
Service des Affaires Internationales
Adresse postale : 2 rue du Tabor
CS 46510 - 35065 RENNES CEDEX
locaux situés : 44 boulevard de Sévigné

☎ **02 23 23 36 73 ou 01**

fax : 02 99 38 22 92

e.mails : sai-ameriques@univ-rennes1.fr / sai@listes.univ-rennes1.fr

web : www.univ-rennes1.fr
rubrique Relations internationales



Liste des Contacts dans les Bureaux des Relations Internationales ou des Responsables Internationaux pour chaque Faculté, Institut, UFR ou Ecole

FACULTÉ DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE

Bureau des Relations Internationales

Bâtiment 001, pièce 101

9 rue Jean Macé CS 54203 35042 RENNES cedex

Contacts : **Mmes Martine Le MINOUX, Carine GOVEN**

☎ 02 23 23 76 08

e.mail : martine.leminoux@univ-rennes1.fr / international.droit@univ-rennes1.fr

FACULTÉ DES SCIENCES ECONOMIQUES

Bureau des Relations Internationales

Bâtiment : B001, pièce : 150

7 Place Hoche 35065 RENNES CEDEX

Contacts : **Mmes Maddy HELOU, Yvelise MARET**

☎ 02 23 23 35 04 ou 35 02

e. mail : maddy.helou@univ-rennes1.fr
yvelise.maret@univ-rennes1.fr

INSTITUT DE GESTION DE RENNES (IGR)

Bureau des Relations Internationales

Bâtiment : B001 , pièce : 30

11 rue Jean Macé CS 70803 35708 RENNES cedex 7

Contact : **Mme Julia CHAUMERGER**

☎ 02 23 23 78 31

e.mail : julia.chaumerger@univ-rennes1.fr

CAMPUS DE BEAULIEU

UFR MATHÉMATIQUES

UFR SCIENCES DE LA VIE ET DE L'ENVIRONNEMENT (SVE)

UFR STRUCTURES ET PROPRIÉTÉS DE LA MATIÈRE (SPM)

UFR PHILOSOPHIE

INSTITUT DE FORMATION SUPÉRIEURE EN INFORMATIQUE ET COMMUNICATION (IFSIC)

Antenne relations internationales Beaulieu – tél. 02 23 23 65 00

263 avenue du Général Leclerc CS 74205 35042 RENNES

Contact : **Mme Sandra JABET**

☎ 02.23.23.65.00

e.mail : sandra.jabet@univ-rennes1.fr / sai-beaulieu@univ-rennes1.fr

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DE LANNION (IUT LANNION)

Bureau des Affaires Internationales

Bâtiment : B001 - rue Edouard Branly BP 150 22302 LANNION cedex

Contact : **Mme Anne DRONIOU**

☎ 02 96 48 57 88

e.mail : anne.droniou@univ-rennes1.fr

Ecole Nationale Supérieure de Sciences Appliquées et de Technologies (ENSSAT)

Bureau des Affaires Internationales

Bâtiment : B00F

6 rue de Kérampont BP 447 22305 LANNION cedex

Contact : **Mme Michelle GROUT**

☎ 02.96.46.50.30

e. mail : michelle.grout@univ-rennes1.fr

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DE RENNES DÉPARTEMENT GEA

Bâtiment : B008 , pièce : 15
 263 AVE du Général Leclerc CS 74205 35042 RENNES
 Contact : **Mme Caragh KINGSTON**
 ☎ : 02 23 23 41 71
 e-mail : caragh.kingston@univ-rennes1.fr

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DE RENNES DÉPARTEMENT GÉNIE CIVIL & GMP ET AUTRES**Bureau des Affaires Internationales**

Bâtiment : B001 , pièce : 15
 3 RUE du clos courtel BP 90422 35704 RENNES CEDEX 7
 Contact : **Valérie GARANCHER**
 ☎ : 02 23 23 42 48
 e-mail : valerie.garancher@univ-rennes1.fr

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DE SAINT-BRIEUC

Bâtiment : B001
 18 RUE Henri Wallon BP 406 22004 SAINT BRIEUC CEDEX 1
 Bureau Relations Internationales : **Mme Michèle PIEDNOIR**
 ☎ : 02 96 60 96 39
 e-mail : michelle.piednoir@univ-rennes1.fr

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DE SAINT-MALO

Contact : **M. Thierry MARE**
 Rue de la Croix Desilles BP 195 35409 SAINT MALO
 ☎ : 02 99 21 95 53
 e-mail : thierry.mare@univ-rennes1.fr

INSTITUT DE PRÉPARATION À L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Contact : **Mme Nadia BALLET-BAZ**
 B001Pièce : 208Adresse postale : 106 Boulevard de la duchesse Anne 35000 RENNES
 ☎ : 02 23 23 46 77
 e-mail : nadia.ballet-baz@univ-rennes1.fr

FACULTÉ D'ODONTOLOGIE

Bureau des Relations Internationales
 Bâtiment : B015 , pièce : 311
 2 AVE du Pr. Léon Bernard CS 34317 35043 RENNES CEDEX
 Contact : **Mme Celine ALLAIRE**
 ☎ : 02 23 23 43 10
 e-mail : celine.allaire@univ-rennes1.fr

Faculté des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

Bâtiment : B005 , pièce : 118
 2 AVE du Pr. Léon Bernard CS 34317 35043 RENNES CEDEX
 Bureau Relations Internationales : **Mme Isabelle AUBAULT**
 ☎ : 02 23 23 37 50
 e-mail : isabelle.aubault@univ-rennes1.fr

FACULTÉ DE MÉDECINE

Bâtiment : B004 , pièce : 24
 2 AVE du Pr. Léon Bernard CS 34317 35043 RENNES
 Bureau Relations Internationales : **Mme Carole PEGEAULT**
 ☎ : 02 23 23 46 22
 e-mail : carole.pegeault@univ-rennes1.fr

**LES PROGRAMMES DE SOUTIEN
AUX ETUDIANTS EN MOBILITE « Etudes »**

Afin de soutenir la mobilité internationale des étudiants en Europe, la **Commission Européenne**, par l'**Agence Europe Education Formation France**, l'**Etat** (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche), le **Conseil Régional de Bretagne** et le **Conseil Général d'Ille et Vilaine** ont mis en place des programmes d'appui financier sous forme d'allocations de séjours et dans certains cas d'aides au voyage. Chaque Institution a défini ses propres critères et la nature de ses soutiens.

- **Les bourses de mobilité Erasmus (uniquement pour l'Europe)**

Durée de séjour : de 3 à 12 mois

Avoir la nationalité d'un des pays participant au programme Erasmus ou y être résident permanent,

Montant des bourses appliqué à l'Université de Rennes 1 : entre 300 € et 100 € par mois selon la situation sociale de l'étudiant.

- **Les bourses d'aide à la mobilité internationale du MESR (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche)**

Ces bourses contingentées ont pour objet de faciliter la mobilité internationale des étudiants boursiers sur critères sociaux. (pour une partie d'entre eux)

Conditions d'attribution (cf. circulaire n°2008-1013 du 12/06/08 - BO n°26 d u 26/06/08)

- pour étudiants boursiers sociaux préparant un diplôme national (les DU sont exclus).
- durée de prise en charge : 2 mois mini et 9 mois maxi (même si la durée du séjour d'études est d'une durée supérieure)
- Montant : **400 € par mois de séjour**.
- Les étudiants bénéficiaires seront choisis par une commission interne à l'université
- possibilité de moduler la durée de séjour
- paiement des bourses d'aide à la mobilité internationale par le CROUS

- **Les bourses de la Région Bretagne : programme "ULYSSE - ETUDES"**

- étudiants de moins de 28 ans inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur localisé en Bretagne,
- possédant déjà un diplôme Bac + 2 (L2 validé),
- qualités du projet et du dossier académique,
- séjours de 12 semaines (60 jours ouverts) à 10 mois,
- bourse non cumulable avec une aide d'une autre collectivité,
- allocations :
 - montant 1 : boursier national sur critères sociaux : **300 € /mois**
 - montant 2 : étudiant non boursier QF inférieur à 22 k€ : **225 €/mois** (+ supplément fixe de 200 €)
 - montant 3 : étudiant non boursier QF supérieur à 22 k€ : **225 €/mois**
- + forfait voyage variable selon la destination (de **80 à 400 €** pour les pays hors Europe).

- **Les bourses du Département d'Ille et Vilaine (Cap Monde) gérées par l'Association Jeunes à Travers le Monde (JTM)**

- étudiant âgé de 18 à 30 ans, niveau Bac + 2 minimum, **habitant en Ille et Vilaine* depuis 1 ans au moins** (* l'étudiant ou ses parents)
- séjour d'études (ou stage obligatoire) de **4 à 9 mois** à l'étranger
- allocation : base mensuelle de **180 à 250 €** selon le pays de destination
- bourse non cumulable avec une aide d'une autre collectivité, une aide de l'Europe ou avec tout autre dispositif professionnel de l'association JTM.

REMARQUES :

- CES DIFFERENTES BOURSES NE SONT PAS CUMULABLES ENTRE ELLES.
- POUR CES DIFFERENTS DISPOSITIFS, AUCUNE DEMARCHE INDIVIDUELLE N'EST A FAIRE AUPRES DES ORGANISMES (CENTRALISATION DES DEMANDES PAR L'UNIVERSITE DE RENNES 1).